
Bourses facultaires d'admission à la maîtrise en recherche à la Faculté d'éducation : maîtrise en sciences de l'éducation et maîtrise en orientation

Objectifs

Le programme de bourses facultaires d'admission à la maîtrise en recherche de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke vise à appuyer le recrutement dans deux programmes de formation à la recherche, à savoir la maîtrise en sciences de l'éducation et le cheminement recherche de la maîtrise en orientation. De plus, ce programme comporte un volet d'excellence qui permet d'obtenir un supplément de bourse en fonction de l'excellence. Les étudiantes et les étudiants qui remplissent les critères d'excellence sont alors soutenus dans la préparation de demandes de bourses auprès d'organismes subventionnaires externes¹.

Ce programme s'adresse aux étudiantes et aux étudiants admis, pour une première fois, à temps complet, à compter du trimestre d'automne 2021, dans l'un des deux programmes ciblés. Il est administré par la direction de la Faculté d'éducation.

Puisque les bourses facultaires constituent un levier pour l'obtention de bourses institutionnelles ou d'organismes subventionnaires externes, une étudiante ou un étudiant ne peut pas cumuler une bourse facultaire avec l'une de ces bourses.

Valeur

La valeur totale maximale de la bourse est de **2 500 \$**, incluant un montant de **1 500 \$** (bourse d'admission) versé à toute étudiante ou tout étudiant inscrit à l'un des programmes ciblés et qui en fait la demande avant la date limite, auquel s'ajoute un montant de **1 000 \$** (bourse d'excellence) pour les étudiantes et les étudiants ayant une moyenne minimale de 3,7/4,3 (ou l'équivalent) et qui déposent une demande de bourse auprès d'un organisme externe ou dans le cadre des bourses d'excellence institutionnelles.

Admissibilité et modalités d'attribution de la bourse d'admission

Conditions d'admissibilité

Être inscrit à temps complet à la maîtrise en sciences de l'éducation ou au cheminement recherche de la maîtrise en orientation à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.

Modalités d'attribution

La bourse d'admission est attribuée en un versement, au premier trimestre d'inscription à la maîtrise en sciences de l'éducation ou au cheminement recherche de la maîtrise en orientation. Le versement est réalisé après la date limite de retrait des activités pédagogiques. Au plus tard avant la fin du premier mois du trimestre concerné, l'étudiante ou l'étudiant doit soumettre, par le biais de la plateforme Gestform, le formulaire désigné afin de solliciter le versement de la bourse.

Pour recevoir le versement, l'étudiante ou l'étudiant de l'international doit être présent au Québec et détenir un numéro d'assurance sociale.

¹ Organismes gouvernementaux qui financent la recherche et la formation à la recherche.

Admissibilité au complément d'excellence et modalités d'attribution

Le montant associé à l'excellence du dossier est de 1000 \$. Il vise à souligner la qualité du dossier académique d'étudiantes et d'étudiants et à agir comme levier pour l'obtention de bourses externes ou de bourses d'excellence institutionnelles.

Conditions d'admissibilité

- Être nouvellement inscrite ou inscrit à temps complet à la maîtrise en sciences de l'éducation ou au cheminement recherche de la maîtrise en orientation à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke.
- Présenter un dossier universitaire antérieur à l'admission à la maîtrise avec une moyenne de 3,7 et plus sur 4,3 (ou l'équivalent dans les autres systèmes de notation).
- Déposer une demande de bourse auprès d'organismes externes ([FRQSC](#), [CRSH](#), [IRSC](#) ou l'équivalent), ou dans le cadre du [Programme de bourses d'excellence aux études supérieures](#) de l'Université de Sherbrooke.

Modalités d'attribution

- Les étudiantes et les étudiants admissibles selon les critères ci-dessus doivent déposer une demande en remplissant le formulaire désigné dans la plateforme Gestform avant la fin du premier mois du trimestre d'admission.
- La direction facultaire analyse les demandes reçues et confirme l'admissibilité des personnes candidates à ce programme de bourse d'excellence.
- Le versement du complément d'excellence est conditionnel au dépôt d'une demande de bourse dans le cadre du [Programme de bourses d'excellence aux études supérieures](#) de l'Université de Sherbrooke ou auprès d'un organisme subventionnaire externe ([FRQSC](#), [CRSH](#), [IRSC](#) ou l'équivalent). Pour bénéficier de cette bourse facultaire, l'étudiante ou l'étudiant doit déposer une demande pour au moins l'un de ces concours, le plus tôt possible au cours des trois premiers trimestres d'inscription, avec l'appui de son équipe de direction et des services offerts par la direction facultaire pour les études supérieures en recherche.
- Le versement est réalisé après réception de la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle et après la date limite de retrait des activités pédagogiques.
- Pour recevoir le versement, l'étudiante ou l'étudiant de l'international doit être présent au Québec et détenir un numéro d'assurance sociale.

Notes complémentaires

Même si la Faculté d'éducation continuera de déployer tous les efforts pour maintenir ce programme de bourses, elle ne peut pas garantir sa poursuite.

L'attribution des bourses et la révision de ce programme sont sous la responsabilité de la direction facultaire. Les décisions prises dans le cadre de ce programme sont finales et sans appel.

En cas de question

vdesr.education@usherbrooke.ca

Tableau synthèse

Montant accordé	Action requise de la part de l'étudiante ou de l'étudiant	Moment du suivi administratif réalisé par la Faculté d'éducation pour le versement
1 500 \$ – bourse d'admission	Soumettre le formulaire de demande de versement dans Gestform avant la fin du premier mois du premier trimestre d'inscription.	Deux mois après le début du 1 ^{er} trimestre d'inscription en recherche (M.A. ou maîtrise en orientation)
1 000 \$ (sur sélection) – complément d'excellence	Soumettre la demande de complément d'excellence dans Gestform avant la fin du premier mois du premier trimestre d'inscription. Transmettre par la suite la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle à vdesr.education@usherbrooke.ca .	Quatre semaines après la transmission de la preuve de dépôt d'une demande de bourse externe ou institutionnelle